



Département  
de la Haute-Savoie  
Arrondissement d'Annecy

Rumilly, le 17 février 2020

## ➤ Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

### **Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics**

**Objet : MP 2018-19 « Travaux d'aménagement d'un jardin public de centre-ville » - Lot 5 : Serrurerie - Décision modificative n°3.**

**Décision n° : 2020-16**

Nos réf. : PB/MCW/MB

### **Le Maire de la Commune de RUMILLY,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, notamment en application des articles 1 et 27,

**VU** la délibération en date du 24 janvier 2019 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,

**CONSIDERANT** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 04 juin 2018 sur le site de la Mairie de Rumilly, la plate-forme marches-publics.info, au BOAMP et au Journal Le Dauphiné Libéré,

**CONSIDERANT** l'attribution du marché n°2018-19 lot 5, en date du 13 septembre 2018, à l'entreprise SARL SERRURERIE METALLERIE TAILLEZ, domiciliée 16 rue du pressoir à 74150 RUMILLY,

### **DECIDE**

#### **Article 1**

La décision modificative n°3 au marché n°2018-19 - lot 5 : Serrurerie, a pour objet de prendre en compte une moins-value relative à l'élargissement du portail avec mains courantes supplémentaires et suppression de la motorisation du portail et suppression du lecteur de badge.

Le montant de la moins-value s'élève à – 640 € HT.

Le montant du marché est ramené à la somme de 74 660 € HT.

#### **Article 2**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402254-20200217-2020-16-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2020

Affichage : 14/02/2020

Le Maire, Pierre BECHET



Pierre BECHET

